
184

Établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Matane
Matane

DA9

6212-03-0A1

Ville de Matane

**Demande de dérogation
Agrandissement du L.E.S.**

Novembre 2000

*Demande de dérogation à la Loi
portant interdiction d'établir ou
d'agrandir certains lieux
d'élimination de déchets*

Ville de Matane

Demande de dérogation Agrandissement du L.E.S.

Novembre 2000

*Demande de dérogation à la Loi
portant interdiction d'établir ou
d'agrandir certains lieux
d'élimination de déchets*

Ville de Matane

Demande de dérogation

Agrandissement du L.E.S.

Novembre 2000
Dossier 00-307

RÉDIGÉ PAR :

JEAN BERNIER, ING., MSC.

APPROUVÉ PAR :

ANDRÉ SIMARD, ING., MATDR

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
2. PROBLÉMATIQUE.....	2
2.1 CAPACITÉ RÉSIDUELLE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE ACTUEL.....	2
2.2 CAPACITÉ D'ENFOUISSEMENT RÉGIONALE.....	3
3. RÉDUCTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	8
3.1 COLLECTE SÉLECTIVE.....	8
3.2 AUTRES PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION.....	9
4. DESCRIPTION DU PROJET DU L.E.S. DE LA VILLE DE MATANE.....	10
4.1 CHOIX DE L'EMPLACEMENT.....	10
4.1.1 <i>Analyse sommaire du territoire</i>	10
4.1.2 <i>Localisation du projet d'agrandissement</i>	11
4.1.3 <i>Description sommaire du milieu</i>	11
4.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES.....	12
4.2.1 <i>Généralités</i>	12
4.2.2 <i>Quantité de déchets</i>	12
4.2.3 <i>Disposition générale</i>	15
4.2.4 <i>Système d'imperméabilisation</i>	15
4.2.5 <i>Captage des eaux de lixiviation</i>	18
4.2.6 <i>Traitement des eaux de lixiviation</i>	18
4.2.7 <i>Recouvrement final</i>	19
4.2.8 <i>Système de captage et de traitement des biogaz</i>	19
4.2.9 <i>Suivi environnemental</i>	19
4.3 ÉVALUATION ÉCONOMIQUE.....	21
4.3.1 <i>Coûts d'aménagement</i>	21
4.3.2 <i>Coûts d'opération</i>	22
4.3.3 <i>Coûts de post-fermeture</i>	22
4.3.4 <i>Synthèse des coûts</i>	23
5. ÉCHÉANCIER.....	24
6. CONCLUSION.....	26

TABLEAUX

TABLEAU 1 – SITUATION ACTUELLE AU L.E.S. DE MATANE.....	2
TABLEAU 2 – CAPACITÉ D'ENFOUISSEMENT RÉGIONALE.....	6
TABLEAU 3 – QUANTITÉS DE DÉCHETS PRODUITS ET CAPACITÉS D'ENFOUISSEMENT REQUISES.....	12
TABLEAU 4 – COÛTS D'ACQUISITION, DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT.....	21
TABLEAU 5 – COÛTS D'OPÉRATION.....	22
TABLEAU 6 – COÛTS DE POST-FERMETURE.....	23
TABLEAU 7 – SOMMAIRE DES COÛTS.....	23

FIGURES

FIGURE 1 – PLAN DES M.R.C.....	4
FIGURE 2 – PLAN DE LOCALISATION.....	13
FIGURE 3 – VUE AÉRIENNE.....	14
FIGURE 4 – DISPOSITION DES CELLULES.....	16
FIGURE 5 – COUPES.....	17
FIGURE 6 – RECOUVREMENT FINAL ET LOCALISATION DES PUIITS DE BIOGAZ.....	20
FIGURE 7 – ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION.....	25

ANNEXES

ANNEXE 1 – RÉSOLUTIONS D'APPUI DES MRC	
ANNEXE 2 – RÉSOLUTION MANDATANT ANDRÉ SIMARD ET ASSOCIÉS	
ANNEXE 3 – LISTE DES RÉCUPÉRATEURS ET RECYCLEURS	

1. Introduction

Depuis 1987, la Ville de Matane exploite un lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) sur son territoire qui dessert essentiellement les huit municipalités membres de la MRC Matane. Or, au rythme d'enfouissement actuel, il est prévu que le site atteigne sa pleine capacité à la fin de l'année 2002.

Compte tenu des courts délais impliqués, la Ville de Matane a entamé des démarches en vue de développer une solution à long terme pour l'élimination de ses déchets. Dans cet optique, elle a fait réaliser une étude de faisabilité pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement. Cette étude, qui analyse la faisabilité technique et économique d'un tel projet, démontre clairement que l'agrandissement du L.E.S. de Matane constitue la solution optimale pour la disposition des matières résiduelles dans la région. En effet, le projet proposé permettrait de recevoir les résidus provenant d'au moins trois (3) MRC qui ont déjà adhéré au projet, soit les MRC La Haute-Gaspésie, La Matapédia et Matane ; les résolutions d'appui de ces organismes sont jointes à l'annexe 1.

Compte tenu du moratoire imposé par la *Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination des déchets*, la Ville de Matane et ses partenaires désirent voir cette interdiction levée en vertu de l'article 2 de cette Loi. Elle a par conséquent mandaté la firme André Simard et Associés ltée afin de préparer et présenter la présente demande de dérogation (voir résolution à l'annexe 2).

Afin de soutenir la demande de dérogation, le rapport qui suit décrit la problématique régionale en terme de besoins et de capacités disponibles, compare les solutions potentielles et définit les caractéristiques préliminaires du projet proposé.

2. Problématique

2.1 CAPACITÉ RÉSIDUELLE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE ACTUEL

Le L.E.S. actuellement exploité par la Ville de Matane est localisé sur le lot 4604 du rang 1 du cadastre de Saint-Jérôme-de-Matane. Ouvert depuis 1987, le L.E.S. dessert actuellement huit des quatorze municipalités de la MRC pour une population de 20 280 personnes (86% de la population de la MRC).

D'une superficie approximative de 6,5 ha, le certificat de conformité initial du L.E.S. de Matane émis en décembre 1986 autorisait l'enfouissement d'un volume évalué à plus de 450 000 m³ sur la base de la géométrie proposée. Cependant, suite à des contraintes liées au niveau de la nappe phréatique, les profondeurs d'excavation, telles que spécifiées sur les plans du certificat, n'ont pu être atteintes diminuant ainsi de façon non négligeable la capacité du site et sa durée de vie.

Pour palier à cette perte significative de volume, la zone d'enfouissement autorisée a été reconfigurée en respect avec le *Règlement sur les déchets solides (Q-2, r.3.2)* de façon à atteindre une capacité totale d'enfouissement de l'ordre de 396 500 m³. Ces modifications au L.E.S. de Matane font présentement l'objet d'une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement du Québec.

Depuis la fermeture du dépôt de matériaux secs de la Ville en 1998, le volume de déchets enfouis au L.E.S. s'est considérablement accru. Une estimation effectuée par l'entrepreneur opérant actuellement le L.E.S., soit la compagnie Gestion sanitaire M&M inc., situe présentement le taux d'enfouissement à environ 50 000 m³/an en incluant le matériau de recouvrement journalier. Sur cette base, le tableau 1 résume la situation actuelle au L.E.S. de Matane.

Population desservie	Capacité d'enfouissement autorisée	Capacité d'enfouissement résiduelle au 1 janvier 2000	Volume annuel total enfoui incluant le recouvrement journalier	Volume de déchets enfouis annuellement	Tonnage annuel de déchets enfouis	Date de fermeture anticipée
(pers.)	(m ³)	(m ³)	(m ³)	(m ³)	(t)	
20 280	396 500	142 000	50 000	37 500	18 750	Oct. 2002

Au rythme d'enfouissement actuel, le L.E.S. de Matane devra être fermé à la fin de l'année 2002. Considérant que la procédure normale d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement telle que prescrite par la *Loi sur la qualité de l'environnement* implique une période minimale de 2 à 3 ans avant l'obtention du certificat d'autorisation requis, la Ville de Matane, face à une problématique

régionale, se doit d'entamer immédiatement les démarches pour permettre l'agrandissement éventuel de son L.E.S.

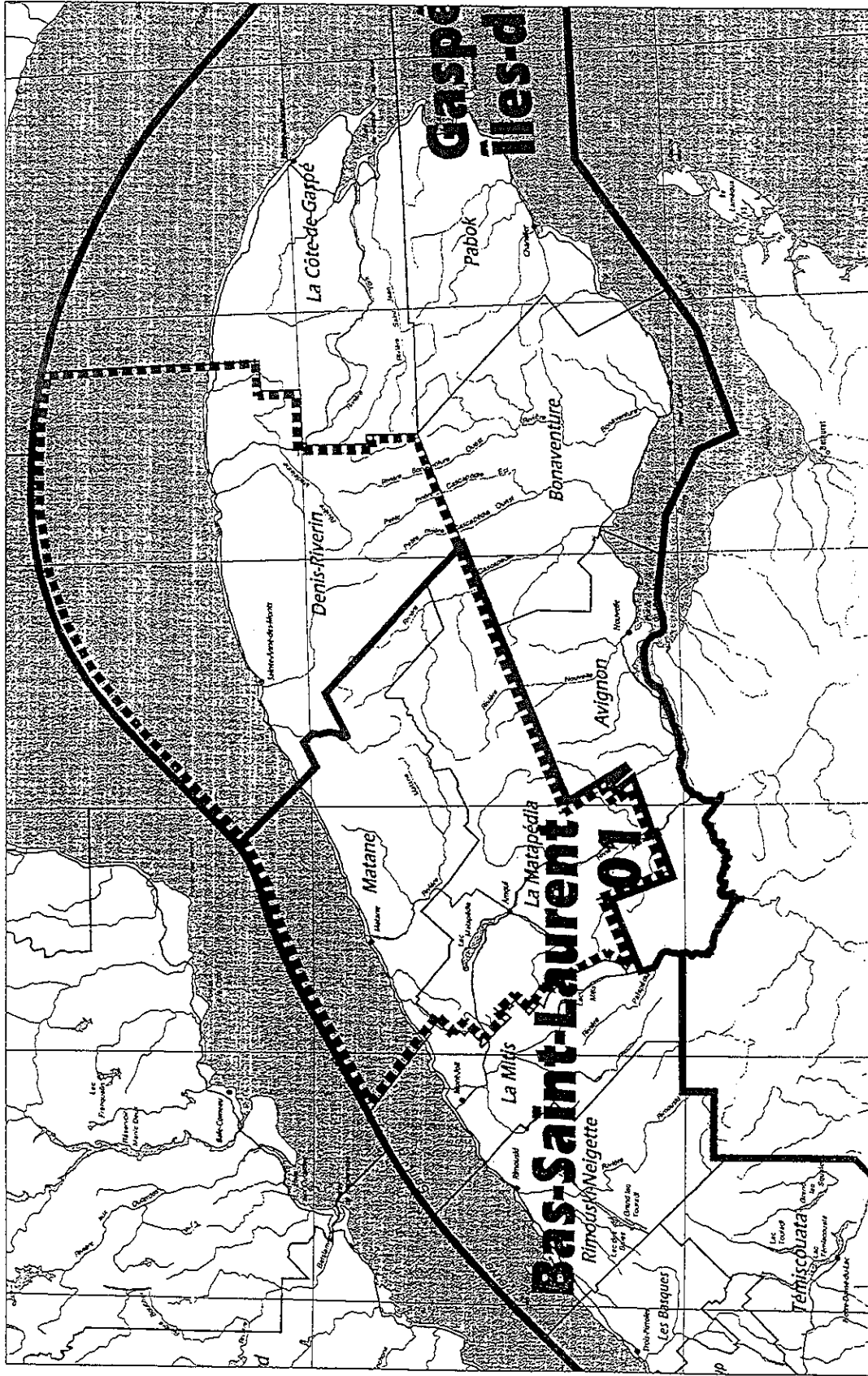
2.2 CAPACITÉ D'ENFOUISSEMENT RÉGIONALE

La région considérée concerne à priori les trois MRC associées au projet d'agrandissement du L.E.S. de Matane, soit les MRC La Haute-Gaspésie, La Matapédia et évidemment Matane (figure 1). Ce territoire d'une superficie de 5116 km², englobe 40 municipalités pour une population totale de l'ordre de 58 000 personnes. Trois L.E.S. (Matane, Padoue et Sainte-Anne-des-Monts) et 19 dépôts en tranchée desservent présentement ces trois MRC pour l'élimination des déchets.

De plus, pour évaluer la capacité d'enfouissement régionale, tous les L.E.S. situés à l'extérieur du territoire à l'étude mais à une distance de transport acceptable doivent également être considérés. Ainsi, un inventaire des L.E.S. situés à l'intérieur de 100 km des municipalités de Saint-Anne-des-Monts, Matane ou Amqui a donc été réalisé. Ces trois municipalités, avec 54%, 52% et 33% de la population de leur MRC respective, constituent les principaux pôles du territoire. Sur cette base, si on exclut le L.E.S. de Padoue (MRC La Mitis) qui est déjà utilisé par la MRC La Matapédia, seul le L.E.S. de Rimouski (MRC Rimouski-Neigette) est situé à l'intérieur du périmètre régional retenu.

Depuis la fermeture du L.E.S. de Amqui en 1999, le Ministère de l'Environnement a permis à la MRC La Matapédia d'éliminer ces déchets au L.E.S. de Padoue (MRC La Mitis) sous la condition d'implanter un programme de collecte sélective couvrant l'ensemble des dix municipalités desservies, ce qui a été fait en juin 2000.

Avec un accroissement de la population desservie de 18 000 à près de 34 000 personnes, la quantité de déchets enfouis annuellement au L.E.S. de Padoue a considérablement augmenté affectant ainsi fortement à la baisse la durée de vie résiduelle du site. En effet, la fermeture initiale prévue pour 2010 serait maintenant prévue pour 2005 ou 2006. La MRC La Matapédia ne dispose donc plus de lieu d'enfouissement sanitaire sur son territoire. Les dix municipalités (16 200 pers.) utilisant autrefois le L.E.S. de Amqui dirigent maintenant leurs déchets vers le L.E.S. de Padoue tandis que les sept autres municipalités (4 750 pers.) de la MRC exploitent des dépôts en tranchée.



██████████ ZONE D'ÉTUDE

André Simard & associés

1655, boul. Jean-Talon ouest, Québec, G2K 2J5
Tél.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2236

TITRE DU PROJET: LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MATANE

DEMANDE DE DÉROGATION

REVISION

REFERENCE FEUILLE DE PLAN

No. FICHER

307MRC

DESSIN.

J.S.

VERIF.

J.B.

ECHELLE:

1=20 000

DATE:

OCT. 2000

TITRE DU DESSIN: PLAN DES M.R.C.

PROJET No:

00-307

FIGURE No:

1

La MRC La Haute-Gaspésie exploite quant à elle un L.E.S. sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-des-Monts mais sa fermeture prévue au cours de l'année 2002 l'oblige à rapidement prévoir une solution de rechange, d'où son adhésion au projet de la Ville de Matane. Le L.E.S. dessert deux (Sainte-Anne-des-Monts-Tourelle et Cap-Chat) des huit municipalités de la MRC et les territoires non organisés de la coulée des Adolphe et du Mont Albert, soit environ 10 200 personnes (77 % de la population de la MRC). Les six autres municipalités (3 150 pers.) de la MRC exploitent des dépôts en tranchée.

Sur le territoire de la MRC Matane, le L.E.S. dessert huit des quatorze municipalités, soit environ 86% de la population (20 280 pers.). Les six autres municipalités sont desservies par des dépôts en tranchée. Tel que mentionné à la section précédente, la fermeture du L.E.S. de Matane est prévue pour la fin de 2002.

De façon globale, sur le territoire à l'étude, les L.E.S. de Matane, Padoue et Sainte-Anne-des-Monts desservent environ 80% de la population, les dépôts en tranchée desservant le 20% résiduel de la population. Avec des durées de vie respectives estimées à 2, 5 et 1,5 ans, la capacité totale d'enfouissement dans la région est fortement limitée d'où l'importance de rapidement développer une solution alternative.

Finalement, le L.E.S. de Rimouski qui dessert près de 51 000 personnes se retrouve face à la même problématique que les trois autres. En effet, sa capacité résiduelle d'enfouissement est très faible et la fermeture anticipée pour la dernière zone autorisée est prévue pour la fin de l'année 2001 ou le début de l'année 2002. La Ville de Rimouski effectue actuellement des démarches auprès de la direction régionale du Ministère de l'Environnement pour lui permettre d'exploiter un secteur prévu aux plans de la phase II du L.E.S. mais qui avait été exclus à la demande de certificat d'autorisation de 1988 par le ministère. D'une superficie approximative de 5,6 ha, l'exploitation de ce secteur permettrait de prolonger la durée de vie du L.E.S. de Rimouski d'environ 3 ans, soit jusqu'en 2005.

Le tableau 2 de la page suivante présente un sommaire de la capacité d'enfouissement régionale. Par l'entremise de discussions avec divers intervenants de la région, ce tableau représente une mise à jour des données publiées par le Ministère de l'Environnement. Le tableau illustre clairement qu'aucun L.E.S. de la région ne dispose actuellement d'une capacité suffisante pour lui permettre d'accepter les déchets en provenance du territoire des trois MRC assujetties au projet de la Ville de Matane.

TABLEAU 2 – CAPACITÉ D'ENFOUISSEMENT RÉGIONALE

Lieu d'enfouissement sanitaire Propriétaire	Population desservie	Capacité d'enfouissement autorisée	Capacité d'enfouissement résiduelle au 1 janvier 2000	Volume de déchets enfouis annuellement	Date de fermeture anticipée	Type de L.E.S.
	(pers.)	(m ³)	(m ³)	(m ³)		
Matane Ville de Matane	20 280	396 500	142 000	50 000	Automne 2002	Atténuation naturelle
Padoue ⁽¹⁾ MRC La Mitis	33 420	480 800	244 500	38 400	Printemps 2006	Atténuation naturelle
Sainte-Anne-des-Monts MRC La Haute-Gaspésie	10 536	390 000	38 000	20 000	Été 2001	Atténuation naturelle
Rimouski ⁽²⁾ Ville de Rimouski	50 698	736 600	130 000	62 500	Printemps 2002	Atténuation naturelle
Total	114 934	2 003 900	554 500	170 900	3,24 ans	

Notes :
 (1): Le L.E.S. de Padoue dessert 10 municipalités de la MRC La Matapédia depuis 1999.
 (2): Basé sur un tonnage annuel enfoui de 30000 t et une capacité d'enfouissement résiduelle estimée à 1 ou 1,5 ans par la Ville de Rimouski.

De plus, tous ces lieux d'enfouissement sont du type par atténuation naturelle, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas dotés d'un système de confinement et de collecte des eaux de lixiviation. Le principe de l'atténuation naturelle n'est plus considéré comme acceptable sur le plan environnemental au Québec et la nouvelle réglementation provinciale obligera bientôt les L.E.S. à être dotés d'ouvrages de confinement, de collecte, de traitement et de suivi des principales nuisances, soit les eaux de lixiviation et les biogaz. Présentement, même si cette réglementation projetée n'est toujours pas en vigueur, toute demande d'agrandissement ou d'implantation d'un L.E.S. doit se conformer aux nouvelles exigences prescrites par le *Projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets*.

Ces modifications techniques ont un impact majeur sur les coûts d'enfouissement, tant au niveau des immobilisations que sur les coûts d'opération. De plus, on doit prévoir la mise sur pieds d'un fond de suivi post-fermeture permettant le traitement des nuisances et le suivi environnemental pour une période de 30 ans après la fermeture d'un site. Cet impact économique favorise deux (2) tendances, soit le regroupement d'usagers, amenant une certaine économie d'échelle, et le développement de sites en surélévation qui permet d'amortir le coût des systèmes de confinement sur une plus forte épaisseur de déchets.

Il ne fait aucun doute que les trois MRC ont fortement avantage à développer une solution commune pour la disposition de leurs déchets. Deux orientations sont envisageables, soit l'exportation des déchets par l'entremise ou non d'un centre de transbordement ou le développement d'un L.E.S. régional. Le transbordement des déchets hors région ne semble pas une opération économique, compte tenu des distances importantes à parcourir.

Dans le territoire québécois situé à l'est de Trois-Rivières, on retrouve surtout des sites à caractère public (sauf au Saguenay). Or, comme dans le présent cas, la plupart de ces sites ont une capacité résiduelle limitée et, conséquemment, les propriétaires de ces sites sont généralement peu ou pas intéressés à recevoir des déchets de l'extérieur de leur région, leur objectif principal étant de prolonger la durée de vie de leurs propres installations. Quant aux sites privés, le plus près est à Saint-Nicéphore à l'ouest de Drummondville, ce qui représente une distance de plus de 535 km de Matane. En considérant les coûts du transbordement et de transport des déchets, les récentes tentatives démontrent que la solution d'exportation s'avère généralement plus onéreuse que l'enfouissement.

Le développement d'un L.E.S. régional nous semble donc la solution la plus viable pour desservir les trois MRC considérées. En effet, compte tenu des faibles tonnages en cause, il serait relativement onéreux que chacune des MRC se dote de son propre site. L'expérience au Québec à ce jour démontre que sous 15 000 t/an, les coûts d'enfouissement subissent une hausse importante. Au contraire, les sites de 30 000 t et plus voient des économies d'échelle intéressantes.

Sur le plan environnemental, il est également souhaitable de limiter le nombre de sites. En effet, les risques de fuites ou de déversement, qui demeurent tout de même relativement faibles, sont limités à un seul endroit où il est beaucoup plus facile d'assurer un suivi environnemental rigoureux.

Compte tenu de l'ensemble des facteurs décrits précédemment, il est donc proposé de procéder à l'agrandissement du L.E.S. de Matane.

3. Réduction des matières résiduelles

La présente section décrit les programmes de récupération, réutilisation, recyclage et valorisation qui ont été mis de l'avant sur le territoire des MRC Matane, La Haute-Gaspésie et La Matapédia pour réduire les quantités de matières résiduelles enfouies.

3.1 COLLECTE SÉLECTIVE

MRC Matane

Dans la MRC Matane, les huit municipalités utilisant le L.E.S. de Matane plus Saint-Jean-de-Cherbourg sont desservies par un système de collecte sélective porte-à-porte, soit 86 % de la population. Ce système est basé sur l'utilisation de bacs roulants de 240 et 360 litres fournis par l'Entrepreneur en récupération. Plus de 12 000 bacs ont ainsi été distribués dans les secteurs résidentiels des municipalités et à certains commerces. Il est à noter que, dans plusieurs cas, la performance des programmes de collecte sélective utilisant un bac roulant de grande capacité est supérieure à celle des systèmes utilisant un bac conventionnel de 64 litres.

Sur le territoire de la MRC Matane, la collecte des bacs est effectuée à toutes les deux semaines. Les matières secondaires récupérées sont le carton, le papier journal, le papier glacé, le papier mixte, le verre, le plastique et le métal. La collecte des matières secondaires est actuellement sous la charge de Récupération Matane. Cette entreprise s'occupe également de la collecte des déchets domestiques mais sous une raison sociale autre, soit Matane Sanitaire. Les matières secondaires sont acheminées vers son centre de tri localisé à proximité du L.E.S. de Matane. De plus, les municipalités de Sainte-Paule et Grosses-Roches ont aménagées un dépôt volontaire sur leur territoire respectif pour la collecte des matières secondaires.

Selon les informations obtenues de Récupération Matane, la quantité totale de matières secondaires traitées provenant directement de la MRC Matane est de l'ordre de 1 600 t/an, dont 1 080 t/an directement de la Ville de Matane.

MRC La Matapédia

Dans la MRC La Matapédia, il a été mentionné précédemment que depuis la fermeture du L.E.S. de Amqui en 1999, le Ministère de l'Environnement a permis à la MRC La Matapédia d'éliminer ces déchets au L.E.S. de Padoue (MRC La Mitis) sous la condition d'implanter un programme de collecte sélective couvrant l'ensemble des dix municipalités desservies, soit environ 78% de la population.

Ce programme de collecte sélective est en opération depuis juin 2000 auprès des dix municipalités desservies par le L.E.S. de Padoue. La collecte des matières

secondaires est assurée par deux entrepreneurs locaux qui sont également responsables de la collecte des déchets domestiques, soit la Conciergerie Amqui et Transport Raynald Audit. Les matières secondaires collectées sont dirigées au CFER La Mitis à Mont-Jolie. Ce centre de tri ne dispose malheureusement pas d'une balance de sorte qu'aucune donnée précise sur les quantités récupérées n'est disponible. Toutes les autres municipalités de la MRC La Matapédia sont desservies par un programme de collecte sélective par apport volontaire et les matières secondaires récupérées sont également dirigées vers le CFER La Mitis. Si on se base sur les rendements obtenus dans la MRC Matane, on peut estimer qu'environ 1 500 à 2 000 t de matières secondaires seront récupérées annuellement sur le territoire de la MRC La Matapédia.

MRC La Haute-Gaspésie

Finalement, sur le territoire de la MRC La Haute-Gaspésie, un programme de collecte sélective porte-à-porte a été implanté en juin 2000 essentiellement au niveau des municipalités de Sainte-Anne-des-Monts –Tourelle et Cap-Chat, soit les deux municipalités les plus importantes. Ce programme dessert ainsi 3600 résidences pour 77 % de la population de la MRC. Récupération Matane est responsable de la collecte sélective et du traitement des matières secondaires par l'entremise de son centre de tri de Matane. Entre le 1 juin et le 30 septembre, le programme de collecte sélective a permis de détourner de l'enfouissement près de 390 t de matières secondaires, soit par projection environ 520 t/année ou 145 kg/porte-année. Cette dernière valeur reflète bien la performance accrue des systèmes de collecte sélective utilisant des bacs roulants de grande capacité, la moyenne québécoise pour la collecte sélective étant de l'ordre de 117 kg/porte-année (Recyc-Québec, 1998).

3.2 AUTRES PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION

Sur le territoire et en périphérie des trois MRC, on retrouve d'autres entreprises ou organismes qui agissent à titre de récupérateur ou de recycleur. Une liste publiée par le Ministère de l'Environnement est jointe à l'annexe 3 à titre de référence.

Bien que la description de chacune de ces entreprises et organismes déborde largement de la présente demande, il est intéressant de noter qu'ils permettent la récupération, le recyclage ou la valorisation de plusieurs matières secondaires allant des métaux ferreux et non-ferreux au compostage de produits agroalimentaires.

4. Description du projet du L.E.S. de la Ville de Matane

À titre informatif, la présente section présente une description technique et économique préliminaire du projet d'agrandissement du L.E.S. de Matane afin de permettre au lecteur de cerner les avantages non négligeables qui sont associés à ce projet.

4.1 CHOIX DE L'EMPLACEMENT

4.1.1 *Analyse sommaire du territoire*

Le territoire compris dans les trois MRC considérées est caractérisé par sa grande étendue et la dispersion de sa population. En effet, l'axe Sainte-Anne-des-Monts / Matane / Amqui couvre une distance d'au delà de 150 km ; de plus, près de 86% de la population totale des trois MRC se concentre dans ces trois pôles.

Dans une telle situation, les coûts de transport globaux deviennent significatifs et favorisent ainsi la localisation du site près du centre de masse, les municipalités éloignées du centre étant évidemment défavorisées par rapport à celles plus près.

Le secteur de Matane peut de toute évidence être considéré comme le centre de masse du territoire. Géographiquement, il se situe à l'intersection des routes 132 et 195, en plein milieu de la zone d'étude, offrant par le fait même un accès direct vers les autres pôles principaux. De plus, la MRC Matane génère la plus grande quantité de déchets, soit environ 50% du total.

En plus d'optimiser les frais de transport, le site de Matane présente d'autres avantages importants. Il se situe à environ 1,5 km de la route 132, ce qui facilite l'accès et l'entretien du chemin. La présence d'un dépôt sablonneux en surface sur le terrain permettra possiblement d'éviter l'utilisation d'un banc d'emprunt hors site pour l'apport en matériaux de recouvrement journalier. Le site jouit également d'une intégration visuelle relativement facile, ce qui permet d'atteindre des surélévations intéressantes et de diminuer les coûts unitaires de l'enfouissement.

Son plus grand avantage réside toutefois dans les infrastructures déjà en place. Par suite de la présence de résurgences au L.E.S. actuel, la Ville de Matane a récemment installé un réseau d'égout pour acheminer ces eaux au milieu récepteur. La station d'épuration des eaux usées de la Ville de Matane se trouve à proximité de ce réseau et son raccordement à l'usine est déjà prévu de sorte que le réseau d'égout pourra être utilisé pour véhiculer les eaux de lixiviation du futur site. En effet, suite à l'élimination de la charge organique provenant de l'usine Les Fruits de Mer de l'Est du Québec, le système d'épuration de la Ville semble disposer à première vue d'une capacité de traitement suffisante pour y déverser les eaux de lixiviation.

L'avantage économique d'une telle situation est majeure, soit :

- économie au niveau des immobilisations, estimée de façon préliminaire entre 1 et 2 millions \$;
- économie au niveau des coûts d'opération suite à une économie d'échelle et à la faiblesse du débit de lixiviat par rapport à la capacité du système de traitement ;
- économie dans les coûts de post-fermeture, en considérant la nécessité de traiter les eaux pendant 30 ans après la fermeture.

Sans avoir fait une analyse exhaustive, la localisation d'un autre site présentant autant d'avantages que celui de Matane sur le territoire semble peu probable. À titre d'exemple, la MRC La Matapédia a réalisé des démarches antérieures en vue de trouver un nouveau site mais la nature des dépôts meubles sur un territoire s'est avérée généralement peu favorable (absence de sable pour le recouvrement journalier, présence de roc, etc.). Avec les nouvelles techniques de confinement, les contraintes géotechniques et hydrogéologiques deviennent cependant moins importantes et d'autres sites potentiels pourraient éventuellement être identifiés. Toutefois, en considérant les avantages assujettis à l'agrandissement du L.E.S. de Matane, peu d'intérêt subsiste pour entreprendre des démarches exhaustives en ce sens.

4.1.2 Localisation du projet d'agrandissement

Le projet d'agrandissement du L.E.S. porte sur les lots 4601, 4600 et 4599 du cadastre de Saint-Jérôme-de-Matane. Ces trois lots bornent la limite Sud-Ouest du site actuel. La zone d'agrandissement proposée touche une superficie totale d'environ 24 ha.

4.1.3 Description sommaire du milieu

Les figures 2 et 3 montrées aux pages suivantes illustrent le secteur proposé pour l'agrandissement du L.E.S. de Matane.

Deux des trois lots touchés (lots 4600 et 4599) présente un zonage agricole. À l'est et à l'ouest de la zone d'agrandissement préconisée, les terrains montrent un couvert forestier constitué de feuillus et de conifères. Un ruisseau traverse également le boisé ouest.

La topographie avoisinante est relativement plane. Le terrain est caractérisé par une pente de l'ordre de 1,5 % vers le Nord-Ouest. Il n'y a pratiquement aucune pente dans l'axe du nord-est au sud-ouest.

On ne retrouve aucune habitation, développement industriel ou autre activité à proximité du site. Quant aux étangs aérés de la Ville de Matane, ils sont situés à environ 2,1 km au nord du L.E.S. actuel.

Les sols en surface sont composés de sable et gravier littoraux. En profondeur, on retrouve par endroit une couche de silt argileux dont l'épaisseur n'a pas été déterminée dans les études hydrogéologiques antérieures. Une gravière est en exploitation sur le lot 4601. Selon les informations dont nous disposons, sa capacité est pratiquement atteinte.

4.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

4.2.1 Généralités

L'aménagement proposé pour l'agrandissement de L.E.S. de Matane a été élaboré en respectant les paramètres du *Projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets solides* (MENV, 2000). Les caractéristiques décrites à la présente devront faire l'objet d'analyses et d'études plus détaillées et des modifications pourront être apportées en fonction des résultats obtenus.

4.2.2 Quantité de déchets

De façon sommaire, les quantités annuelles de déchets générés par les MRC Matane, La Haute-Gaspésie et La Matapédia et les capacités requises en enfouissement sont détaillées au tableau 3.

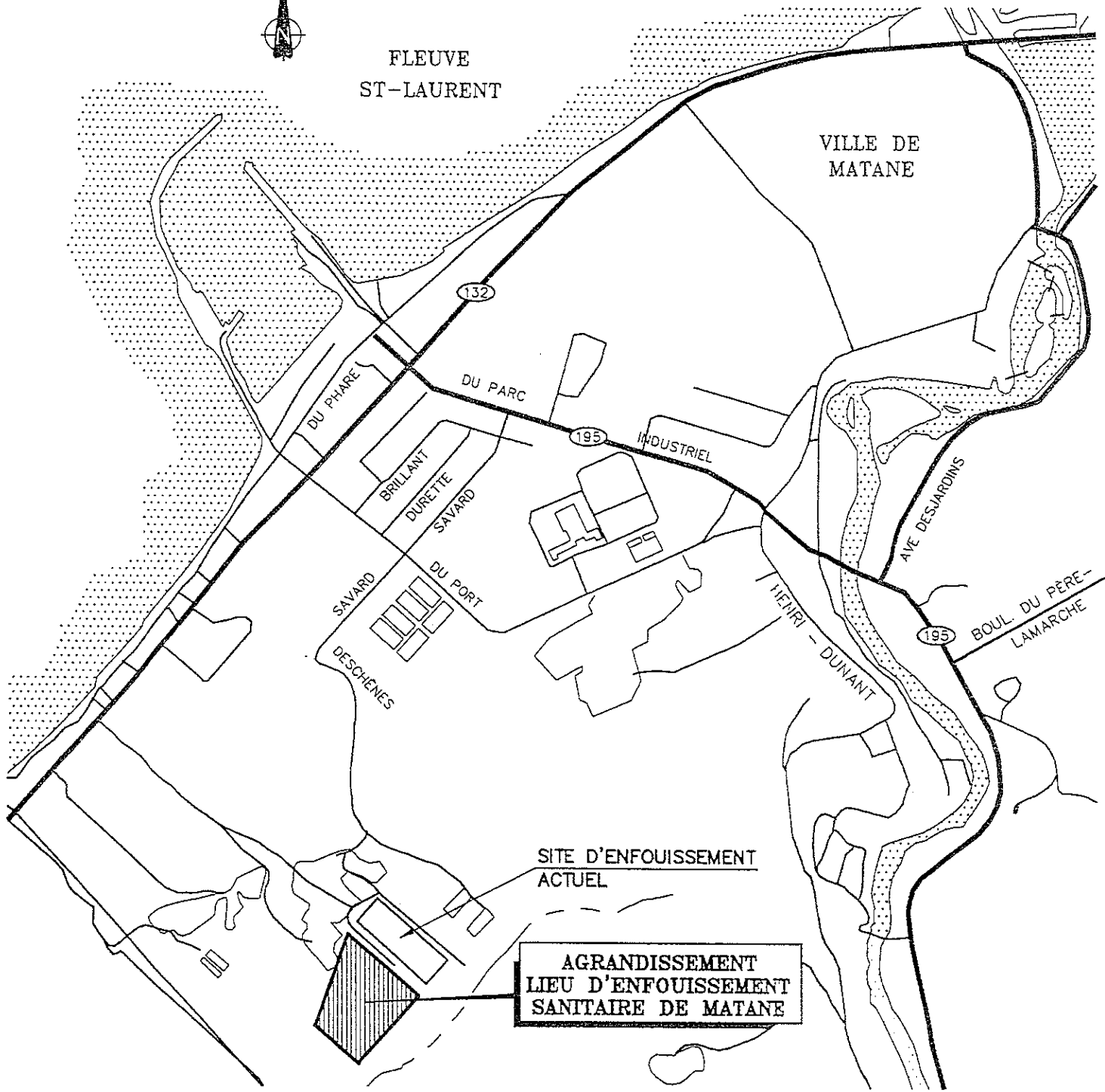
M.R.C.	Population desservie (pers.)	Tonnage annuel (t)	Volume de déchets (m ³)	Volume total (avec recouvrement journalier) (m ³)
La Haute-Gaspésie	10 200	7 500	12 500	13 890
La Matapédia	16 200	11 200	18 675	20 750
Matane	20 280	18 750	31 250	34 720
Total	46 680	37 450	62 425	69 360

Ces quantités ont été établies uniquement sur la base des municipalités desservies actuellement par un L.E.S. Il faut cependant être conscient que le *Projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets* prescrit que seules les municipalités de moins de 2000 habitants et situées à plus de 100 km par voies carrossables à l'année pourront opter pour l'exploitation d'un dépôt en tranchée. Dans le cas contraire, les déchets devront être transportés vers un L.E.S.



FLEUVE
ST-LAURENT

VILLE DE
MATANE



SITE D'ENFOUISSEMENT
ACTUEL

AGRANDISSEMENT
LIEU D'ENFOUISSEMENT
SANITAIRE DE MATANE

André Simard & associés

1655, boul. Jean-Talon ouest, Québec, G2K 2J5
Tél.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2236

TITRE DU PROJET:
AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MATANE
DEMANDE DE DÉROGATION

NOM DU DESSIN:
PLAN DE LOCALISATION

REVISION
REFERENCE FEUILLE DE PLAN
307D01

DESSIN: J.S.	ECHELLE: AUCUNE	PROJET No: 00-307
VÉRIF. J.B.	DATE: OCT. 00	FIGURE No: 2



Projet	Ville de Matane, lieu d'enfouissement sanitaire – Demande de dérogation		
Titre	Vue aérienne		
Échelle	Aucune	N° Figure	3
N° Projet	00-307	Date	2 juin 2000

André Simard & associés

Ainsi, avec la fermeture progressive des nombreux dépôts en tranchée présents sur le territoire, un accroissement pouvant atteindre près de 20% de la quantité de déchets à enfouir est envisageable à moyen terme. En effet, en considérant la présence du L.E.S. de Matane, tous les dépôts en tranchée des MRC Matane et La Matapédia et certains de celle de La Haute-Gaspésie devront être fermés. Seule l'exploitation des dépôts en tranchée situés à l'est de Sainte-Anne-des-Monts pourraient être maintenue.

4.2.3 Disposition générale

La figure 4 illustre la disposition générale du site proposé. Le L.E.S. sera aménagé en trois phases, chacune divisée en huit cellules d'enfouissement. L'espacement des drains est fixé à 60 m afin de respecter l'exigence de maintenir une tête hydraulique de lixiviat inférieure à 30 cm sur le revêtement imperméable.

La figure 5 montre la géométrie proposée. Une surélévation de 25 m de déchets est prévue, suite à une analyse préliminaire de l'intégration au paysage. La superficie totale du site est d'environ 24 ha, pour une capacité d'enfouissement totale d'environ 4 400 000 m³, incluant le matériau de recouvrement journalier. La durée de vie est évaluée à 63 ans pour les trois MRC considérées ; si d'autres usagers adhèrent au projet, la durée de vie diminuera selon les volumes apportés.

4.2.4 Système d'imperméabilisation

Un système de confinement à double niveau de protection construit à partir de géomembranes en PEHD est prévu de façon préliminaire pour l'agrandissement du L.E.S. Ce système se compose, du haut vers le bas, des éléments suivants :

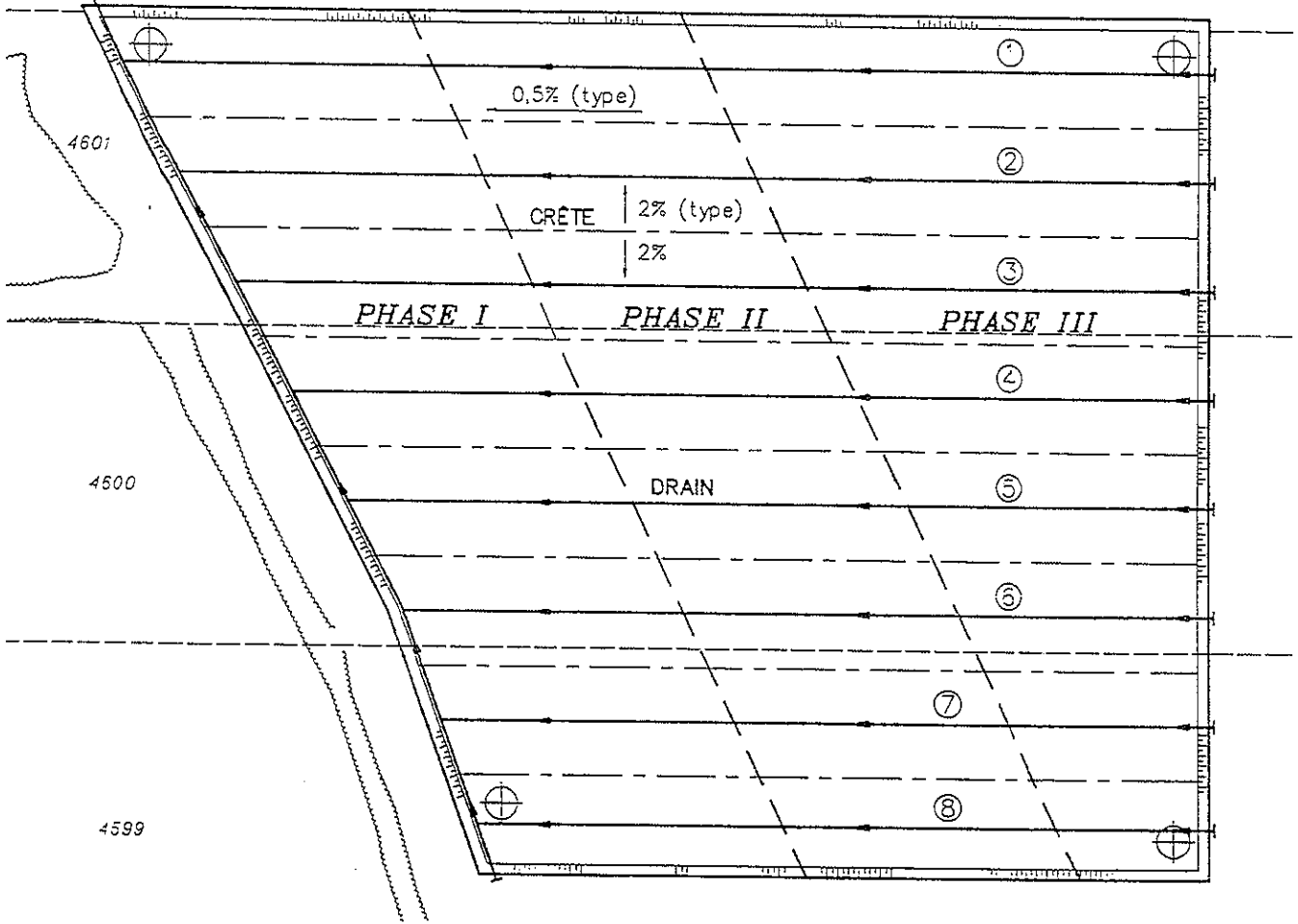
- une couche de drainage constitué de 500 mm d'épaisseur de sable drainant ;
- un premier niveau d'imperméabilisation constitué d'une géomembrane en PEHD de 1,5 mm d'épaisseur ;
- un système de détection de fuite constitué d'un géofilet de drainage de 6 mm d'épaisseur ;
- un second niveau d'imperméabilisation composite constitué d'une géomembrane en PEHD de 1,5 mm d'épaisseur sus-jacente à une natte bentonitique ;
- une assise de 150 mm d'épaisseur posée sur le terrain naturel.

Il est à noter que certains forages réalisés sur le L.E.S. actuel mais en bordure du secteur prévu pour son agrandissement ont montré par endroit la présence d'une couche d'argile en profondeur. Si cette couche d'argile possède les caractéristiques appropriées, il est possible d'envisager son utilisation comme couche de confinement, ce qui permettrait de réduire les coûts d'aménagement. Une étude géotechnique et hydrogéologique approfondie devra être réalisée sur le site dans les étapes ultérieures du projet afin d'étudier cette possibilité.

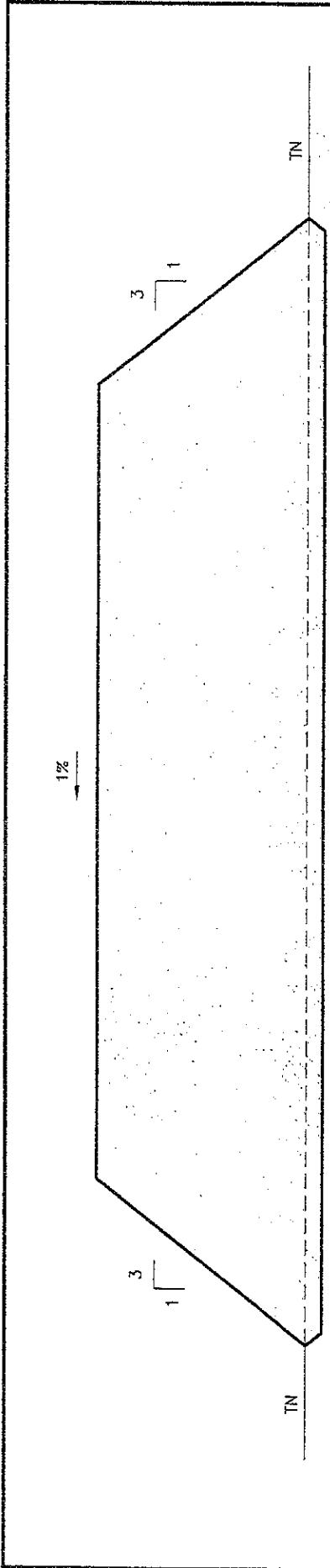
VERS BASSINS
D'ÉPURATION
EXISTANTS

4604

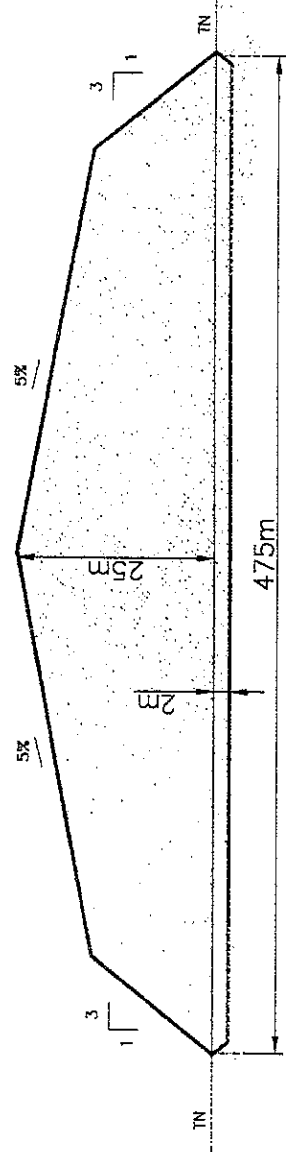
SITE ACTUEL



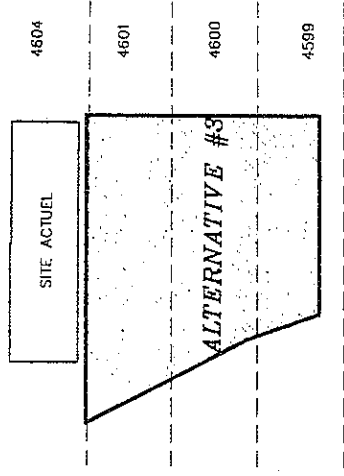
<p>André Simard & associés 1655, bou. Jean-Talton ouest, Québec, Q2K 2J5 Tel.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2236</p>	<p>TITRE DU PROJET: LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MATANE DEMANDE DE DÉROGATION</p>		<p>TITRE DU DESSIN: DISPOSITION DES CELLULES</p>	
	<p>REVISION</p>	<p>DESSIN: J.S.</p>	<p>ÉCHELLE: 1=4000</p>	<p>PROJET No: 00-307</p>
	<p>REFERENCE FEUILLE DE PLAN 307SCENA</p>	<p>VERIF. J.B.</p>	<p>DATE: OCT. 00</p>	<p>FIGURE No: 4</p>



COUPE LONGITUDINALE



COUPE TRANSVERSALE



VUE EN PLAN

NOTE: L'ÉCHELLE HORIZONTALE EST DÉFORMÉE PAR RAPPORT À L'ÉCHELLE VERTICALE

TITRE DU PROJET: LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MATANE DEMANDE DE DÉROGATION		TITRE DU DESSIN: COUPES	
REVISION REFERENCE FEUILLE DE PLAN No. FICHIER		REVISION DESSIN: VERIF.	
André Simard & associés 1655, boul. Jean-Talon ouest, Québec, Q.C. 2J5 Tél. (418) 628-2111 Téléc. (418) 628-2236		ÉCHELLE: AUCUNE	
307SCENA		PROJET No: 00-307	
J.B.		DATE: OCT. 00	
J.S.		FIGURE No: 5	

4.2.5 Captage des eaux de lixiviation

Les eaux de lixiviation sont captées au niveau du système d'imperméabilisation supérieure à l'aide de drains posés à l'intérieur de la couche de sable drainant. Une seconde couche de drainage est également prévue entre les deux niveaux d'imperméabilisation pour recueillir les potentielles fuites de lixiviat du niveau supérieur. Cette seconde couche de drainage est constitué d'un géofilet.

Les eaux de lixiviation de chaque niveaux de protection sont dirigées vers des conduites d'évacuation indépendantes permettant ainsi de déterminer les débits collectés par les deux niveaux. Les deux conduites d'évacuation du lixiviat seront par la suite raccordées au réseau d'égout sanitaire et de traitement des eaux usées de la Ville de Matane.

4.2.6 Traitement des eaux de lixiviation

Le système de traitement des eaux de lixiviation devra traiter un débit journalier d'environ 75 m³, ce qui correspond à un débit annuel de l'ordre de 27 000 m³. La charge moyenne est évaluée à 375 kg de DBO₅ par jour, en assumant une concentration moyenne de 5 000 mg/l. Il est à noter que la charge de pointe pourra cependant atteindre parfois 750 kg/jr de DBO₅ sur la durée de vie du site (basée sur une concentration de 10 000 mg/l de DBO₅).

D'après l'analyse préliminaire des résultats d'exploitation, il semble que l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Matane sera en mesure de traiter ces eaux. En effet, lors de la conception de l'usine, une capacité de 1 700 m³/jr a été prévue à l'usine de traitement de Matane pour recevoir les eaux usées en provenance de l'usine Les Fruits de Mer de l'Est du Québec, cette dernière représentant une charge de 1 650 kg/jr de DBO₅. Cette usine n'utilise plus la station de traitement des eaux usées depuis mai 1996 laissant ainsi disponible la capacité de traitement prévue à la conception. Il faut prendre en note que le captage des résurgence au L.E.S. actuel génèrent près de 175 000 m³ annuellement de lixiviat ; la charge en DBO₅ apportée par ces eaux de résurgence est cependant négligeable (moins de 1 mg/l). Elles n'ont donc pas été prises en compte dans l'analyse actuelle.

Il est à noter qu'une vérification plus approfondie devra être faite dans le but de valider la possibilité d'intégrer le traitement des lixiviats du futur site à l'usine de traitement des eaux usées de la Ville et Matane.

4.2.7 Recouvrement final

Deux types de recouvrement final seront utilisés, le premier sert pour le recouvrement des talus périphériques qui ont une pente de 30 % et le second est utilisé sur le toit du site où on retrouve une pente de 5 %.

Le recouvrement final proposé à priori pour l'agrandissement est composé, de haut en bas, des éléments suivants :

- un ensemencement (talus et toit) ;
- une couche de terre végétale de 150 mm d'épaisseur (talus et toit) ;
- un géotextile de séparation (talus seulement) ;
- une couche de sable drainant de 450 mm d'épaisseur (talus et toit) ;
- un revêtement imperméable constitué d'une géomembrane en PEHD texturée (talus) ou lisse (toit) de 1,0 mm d'épaisseur ;
- une couche de captage du biogaz constituée de 300 mm d'épaisseur de sable.

4.2.8 Système de captage et de traitement des biogaz

Un système de captage et de traitement des biogaz est prévu pour l'agrandissement du L.E.S. de Matane. Ce système actif avec soufflante d'aspiration et une torchère sera constitué de puits d'extraction répartis, de façon préliminaire, selon l'aménagement illustré à la figure 6.

4.2.9 Suivi environnemental

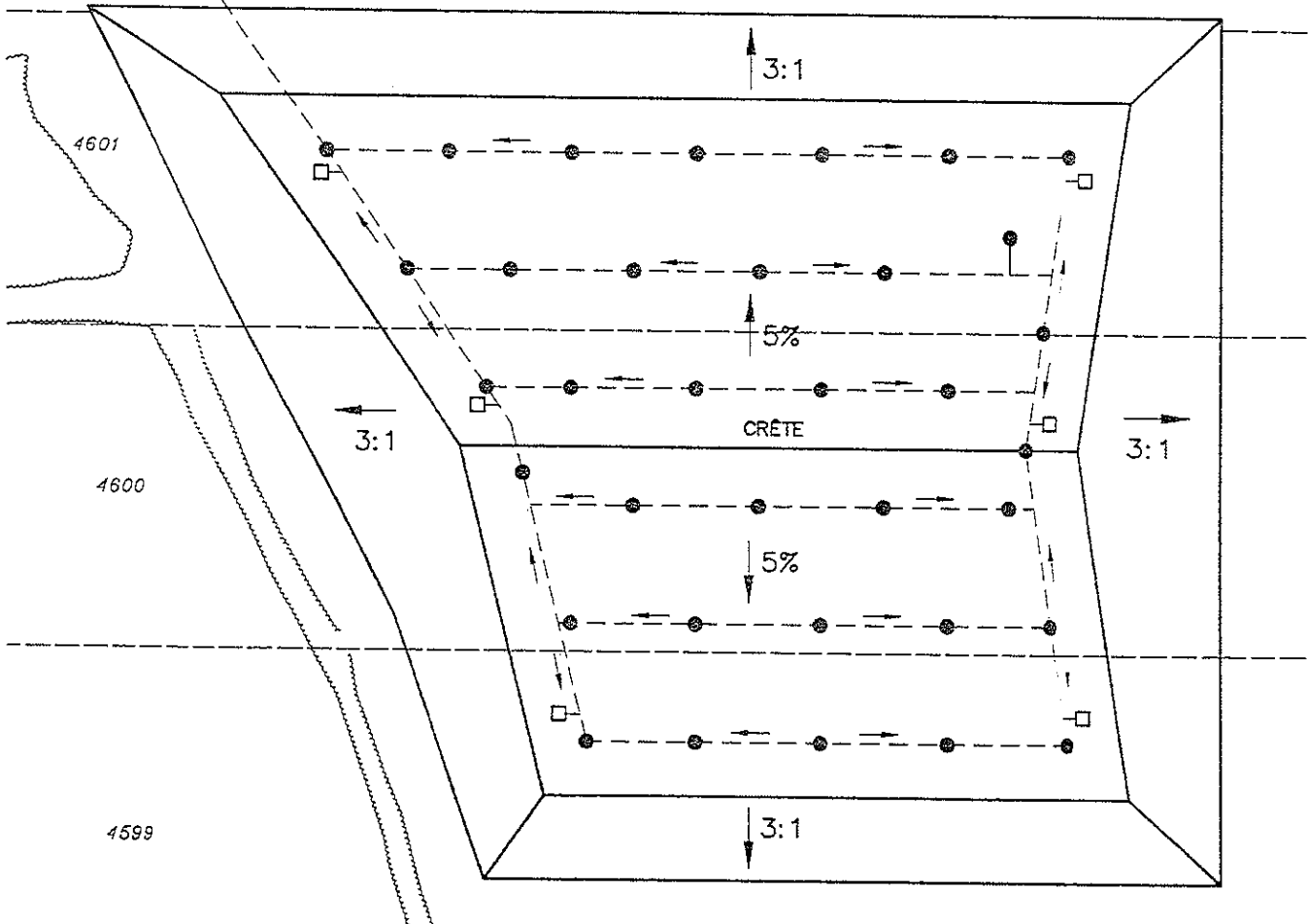
Afin de permettre le suivi des eaux souterraines et des biogaz tout au cours de la durée de vie du site et lors de la période post-fermeture, des puits d'observation des eaux souterraines et des biogaz seront installés sur la périphérie du L.E.S. Ces puits permettront de prélever périodiquement des échantillons d'eau pour fins d'analyses chimiques et de mesurer les concentrations en méthane dans le sol.



TORCHÈRE ET SOUFFLANTE

4604

SITE ACTUEL



□ TRAPPE À CONDENSAT (6)

● FUIFS D'EXTRACTION DU BIOGAZ (35)

André Simard & associés

1655, boul. Jean-Toussaint, Outremont, Q2K 2J5
 Tél.: (418) 528-2111 Téléc.: (418) 528-2236

TITRE DU PROJET:
 LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
 DE MATANE
 DEMANDE DE DÉROGATION

TITRE DU DESSIN:
 RECOUVREMENT FINAL ET
 LOCALISATION DES PUIFS
 DE BIOGAZ

REVISION
 REFERENCE FEUILLE DE PLAN
 307SCENA

DESSIN. J.S.	ECHELLE: 1=4000	PROJET No: 00-307
VERIF. J.B.	DATE: OCT. 00	FIGURE No: 6

4.3 ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

Les coûts d'enfouissement englobent trois volets qui sont évalués séparément, soit les coûts d'aménagement, les coûts d'opération et les coûts de post-fermeture. Les trois sous-sections du présent chapitre présentent chacun de ces volets.

4.3.1 Coûts d'aménagement

Les coûts d'aménagement estimés pour l'ensemble du site sont décrits au tableau 4 suivant.

TABLEAU 4 – COÛTS D'ACQUISITION, DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT	
<i>Description</i>	<i>Coût</i>
1. Acquisition des terrains	322 500 \$
2. Aménagement des cellules	12.375 00 \$
3. Collecte du lixiviat	700 000 \$
4. Aménagement du site	
▪ Chemins périphériques	145 500 \$
▪ Balance	90 000 \$
▪ Garage et guérite	30 000 \$
▪ Barrières	5 000 \$
▪ puits de surveillance	32 000 \$
▪ reboisement	50 000 \$
5. Traitement des lixiviats	
▪ conduites et regards	70 000 \$
▪ poste de pompage	50 000 \$
6. Fermeture du site	
▪ Recouvrement final	
– Dessus	1 600 000 \$
– Talus	2 600 000 \$
▪ Système de captage et de traitement des biogaz	
– Torchère	100 000 \$
– Puits	175 000 \$
– Trappes à condensat	18 000 \$
– Conduites	275 000 \$a
– Ligne électrique	100 000 \$
Sous-total	18 737 500 \$
Organisation du chantier (5%)	936 875 \$
Contingence (25%)	4 918 594 \$
TOTAL	24 592 969 \$
Tonnes	2 374 124
Coûts à la tonne	10,35 \$

4.3.2 Coûts d'opération

Les coûts d'opération peuvent être séparés, pour les fins de la présente, en trois catégories, soit :

- les activités reliées à l'enfouissement ou la manipulation des déchets comme tel;
- les activités connexes à l'enfouissement tel que la gestion;
- les activités découlant du confinement des déchets comme le traitement des eaux de lixiviation et des biogaz et le suivi environnemental.

En se basant sur une analyse détaillée, les coûts d'opération sont évalués au tableau 5.

<i>TABLEAU 5 – COÛTS D'OPÉRATION</i>	
<i>Description</i>	<i>Coût</i>
1. Opérations d'enfouissement	310 923 \$
2. Gestion du site	99 000 \$
3. Protection de l'environnement	
– Traitement des eaux	25 000 \$
– Biogaz	25 000 \$
– Suivi environnemental	35 000 \$
TOTAL	494 923 \$
Tonnage	37 450
Coûts unitaire : (\$/t)	13,22 \$

4.3.3 Coûts de post-fermeture

Selon les nouvelles orientations du Ministère de l'Environnement, tout propriétaire de L.E.S. devra prévoir l'entretien post-fermeture de son site sur une période minimale de trente ans après la fermeture. Cet entretien doit comprendre :

- le maintien de l'intégrité du recouvrement final des déchets, soit le comblement de trous, failles ou affaissement, l'entretien de la couche végétale de même que les couches de drainage et d'étanchéité;
- le contrôle, l'entretien et le nettoyage du système de captage et de traitement des lixiviats, du système de captage des eaux superficielles et souterraines, du système de collecte et d'évacuation, de valorisation ou d'élimination des biogaz ainsi que du système de puits de contrôle des eaux souterraines;

Les coûts annuels à prévoir pour l'entretien post-fermeture du L.E.S. sont décrits au tableau 6. Pour un tonnage annuel de 37 450 et une période d'accumulation de 25 ans, la distribution unitaire est évaluée à 2.22 \$/t.

<i>TABLEAU 6 – COÛTS DE POST-FERMETURE</i>	
<i>Description</i>	<i>Coût</i>
Suivi environnemental	36 000 \$
Entretien du couvert final	24 000 \$
Traitement des eaux	25 000 \$
Biogaz	33 000 \$
Sous-total	118 000 \$
Frais divers (20%)	24 000 \$
TOTAL	142 000 \$

4.3.4 Synthèse des coûts

Sur la base des tonnages anticipés, les coûts unitaires globaux d'enfouissement aires sont résumés au tableau 7 suivant. Les coûts présentés dans cette section sont fournis uniquement à titre indicatif. Ils ne sont valables qu'en fonction des hypothèses de conception retenues. Ils excluent les taxes, les frais de financement et les frais administratifs. Une vérification détaillée et une analyse plus approfondie devront évidemment être réalisées lorsque le projet se précisera.

<i>TABLEAU 7 – SOMMAIRE DES COÛTS</i>	
<i>Description</i>	<i>\$/t</i>
1. Coûts d'aménagement	10,35
2. Coûts d'opération	13,22
3. Coûts de post fermeture	2,22
Total des coûts relatifs au L.E.S.	25,79

5. Échéancier

Considérant le taux d'enfouissement actuel, le nouveau L.E.S. devra être prêt au plus tard à la fin de l'an 2002. Il s'agit en fait d'un échéancier très serré, si on se base sur les délais observés dans le déroulement de d'autres dossiers de L.E.S. Pour y arriver, nous demanderons au Ministère de l'Environnement de prioriser ce dossier afin d'écourter les délais administratifs.

L'échéancier proposé pour la mise en œuvre de ce dossier est illustré à la figure 7.

L'échéancier prévoit un délai total de douze (12) mois pour la modification du zonage et les études environnementales. Une fois l'étude d'impact acceptée par le gouvernement, un délai de cinq (5) mois est prévu pour l'obtention des approbations requises, soit le décret ministériel et le certificat d'autorisation, qui devraient être émis pour la fin 2001. Cette première échéance permettrait de réaliser les plans et devis et les appels d'offres à l'hiver 2002, avec construction du L.E.S. durant l'été et l'automne 2002.

6. Conclusion

La présente étude a permis de démontrer clairement que la capacité d'enfouissement dans le secteur nord-est de la région du Bas Saint-Laurent est considérablement limitée et que des actions devront être prises à très court terme pour permettre le développement et l'implantation d'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire. En effet, malgré l'implantation de la collecte sélective dans plusieurs des municipalités des MRC Matane, La Haute-Gaspésie et La Matapédia, la durée de vie des quatre L.E.S. locaux varie de 1,5 à environ 5 ans.

Face à cette problématique, l'agrandissement du L.E.S. de Matane sur les lots 4601 à 4599, au sud-ouest du site actuel, constitue une alternative intéressante, non seulement pour les déchets de la MRC de Matane, mais aussi pour ceux des MRC La Haute-Gaspésie et La Matapédia. En effet, ce site présente divers éléments très favorables dont :

- la localisation géographique au centre des trois MRC ;
- la présence de matériel pouvant servir au recouvrement journalier ;
- la possibilité d'intégration au paysage permettant une surélévation pouvant atteindre 26 m.

Son plus grand avantage réside, toutefois, dans la présence d'infrastructures déjà existantes pour le transport et le traitement des eaux de lixiviation, permettant des économies intéressantes, tant au niveau des immobilisations qu'au niveau des coûts d'opération et de post-fermeture. En effet, avec le débranchement de l'usine Les Fruits de Mer de l'Est du Québec, la station d'épuration de la Ville de Matane aurait une capacité d'accueil qui permet de recevoir les eaux du lieu actuel de même que celles de l'agrandissement.

La durée de vie du L.E.S. de Matane, évaluée à environ 2 ans, impose une mise en œuvre rapide des procédures visant à l'agrandissement du site compte tenu l'échéancier restreint. À cet effet, un échéancier est proposé afin que les nouveaux aménagements soient prêts à recevoir les déchets à la fin de l'année 2002, coïncidant avec la fermeture du site actuel.

Afin de lui permettre de débiter les procédures d'évaluations environnementales pour l'agrandissement du L.E.S. de Matane, la Ville de Matane demande par la présente au Ministre de l'Environnement une dérogation à la *Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination des déchets*.



Municipalité Régionale de Comté de Matane

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 14 juin 2000 à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

Monsieur Donald Grenier, maire des Méchins ;
Monsieur Charles-André Murray, maire de Grosses-Roches ;
Madame Marie-France Rivard, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg ;
Monsieur Philius Gagné, maire de Saint-Adelme ;
Monsieur Carol Gauthier, maire de Sainte-Félicité ;
Monsieur Jean-Paul Otis, maire de Petit-Matane ;
Monsieur Raymond Bélanger, maire de Saint-Jérôme-de-Matane ;
Monsieur Georges-Henri Jean, maire suppléant de Saint-Luc-de-Matane ;
Madame Colombe Lagacé, maire de Saint-René-de-Matane ;
Monsieur Jean Nazair, maire de Saint-Paul ;
Monsieur Paul-Henri Bernier, maire de Rivière-Blanche ;
Monsieur Jean-Claude Lévesque, maire de Baie-des-Sables ;
Monsieur Maurice Gauthier, maire de Matane

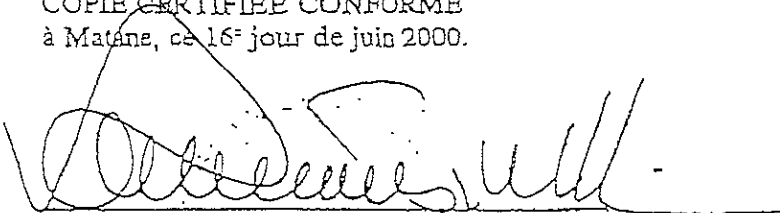
tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame Linda Cormier, préfet de la MRC de Matane et maire de Saint-Luc-de-Matane.

RÉSOLUTION 196-06-00

Sur la proposition de Monsieur Jean-Paul Otis, appuyée par Monsieur Raymond Bélanger, il est résolu à l'unanimité :

- a) de donner un accord de principe au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane conjointement avec les MRC de la Haute-Gaspésie et de la Matapédia ;
- b) de mandater la Ville de Matane pour soumettre un avis de projet au ministère de l'Environnement afin d'amorcer les procédures d'évaluations environnementales relativement au projet d'agrandissement ;
- c) de mandater la Ville de Matane pour formuler une demande de dérogation au moratoire au ministre de l'Environnement, compte tenu de l'échéancier serré ;
- d) de mandater la Ville de Matane pour entreprendre les procédures pour modifier le zonage agricole provincial afin de permettre l'enfouissement sur les lots 4600 et 4599.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
à Matane, ce 16^e jour de juin 2000.


MICHEL BARRIAULT, secrétaire-trésorier

Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution

du 5 juillet 2000

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

ordinaire
À la session d'ajournement du Conseil des Maires
spéciale

DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

tenue le 5 juillet 2000 et à laquelle est présent son honneur le préfet, M. Aurélien Beaulieu et les conseillers suivants : Au nombre de 17 représentants sur 20.

tous formant quorum sous la présidence du préfet.

M. Jean-Pierre Morneau, secrétaire-trésorier est aussi présent.

unanimentement
il est adopté ou
sur division

RÉSOLUTION CM 110-00

Il est proposé par Gaëtan Ruest, appuyé par Marc-André Turcotte et résolu :

- a) de donner un accord de principe au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane conjointement avec les MRC de la Haute-Gaspésie et de Matane;
- b) de mandater la Ville de Matane pour soumettre un avis de projet au ministère de l'Environnement afin d'amorcer les procédures d'évaluations environnementales relativement au projet d'agrandissement;
- c) de mandater la Ville de Matane pour formuler une demande de dérogation au moratoire au ministre de l'Environnement;
- d) de mandater la Ville de Matane pour entreprendre les procédures pour modifier le zonage agricole provincial afin de permettre l'enfouissement sur les lots 4600 et 4599.

COPIE CONFORME DE LA VRAIE
RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA
SÉANCE DU 5 JUILLET 2000.



Jean-Pierre Morneau
Secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-GASPÉSIE, tenue le douzième jour de juin deux mille, à 20 h, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 460, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 4016-06-2000

ATTENDU QUE la durée de vie restante du site d'enfouissement sanitaire de la MRC de La Haute-Gaspésie est évaluée à moins de deux ans;

ATTENDU QU'une entente avec d'autres MRC est en voie de réalisation pour la création d'un LES régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Harold Gagnon, appuyé par M. Marius Castonguay et résolu à l'unanimité:

- a) de donner un accord de principe au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane conjointement avec les MRC de la Matapédia et de Matane;
- b) de mandater la ville de Matane pour soumettre un avis de projet au ministère de l'Environnement afin d'amorcer les procédures d'évaluations environnementales relativement au projet d'agrandissement;
- c) de mandater la ville de Matane pour formuler une demande de dérogation au moratoire au ministre de l'Environnement, compte tenu de l'échéancier serré;
- d) de mandater la ville de Matane pour entreprendre les procédures pour modifier le zonage agricole provincial afin de permettre l'enfouissement sur les lots 4600 et 4599.

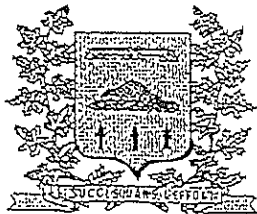
(S) LAVAL LÉVESQUE, PRÉFET

(S) MICHEL THIBAUT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Copie certifiée conforme
À Sainte-Anne-des-Monts
Ce 20 juin 2000*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Michel Thibault



LA VILLE DE MATANE

230, AVE ST-JÉRÔME — MATANE, QUÉ. G4W 3A2

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

3 juillet 2000

RÉSOLUTION # 2000-252

La résolution suivante a été adoptée par le Conseil de la ville de Matane le 3 juillet 2000 lors de la séance générale tenue en l'hôtel de ville à 20h00 et à laquelle étaient présents madame la conseillère Bibiane G. Caouette et messieurs les conseillers Bertrand Bernier, André Otis, Martin Gagnon et Francis Pearson, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Maurice Gauthier, maire.

MANDAT D'ÉTUDE À ANDRÉ SIMARD & ASSOCIÉS POUR L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR: FRANCIS PEARSON
APPUYÉ PAR: BIBIANE G. CAOUPETTE

et résolu unanimement

Que le directeur des Travaux publics et de l'Urbanisme de la ville de Matane, monsieur Florent Fréchette, Ing. soit autorisé par les présentes à requérir les services professionnels de la firme d'ingénieurs André Simard & Associés Ltée, selon son offre du 20 juin 2000 au montant de 7 790\$, taxes en sus, (payable à même le règlement d'emprunt # 1202) afin de préparer :

- un avis de projet concernant l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane ;
- une demande de dérogation au moratoire en vigueur relativement à ce projet et
- une demande de modification du zonage agricole à ces fins auprès de la CPTAQ pour les lots 4599 et 4600 ;

Que la ville de Matane accepte d'agir comme mandataire des MRC de la Haute-Gaspésie, de la Matapédia et de la Mitis pour la conduite de ce mandat.

ADOPTÉ

Copie conforme
4 juillet 2000

Le greffier,

André Lavoie

RÉCUPÉRATEURS

MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

Acier Bouffard inc. Matane	Métaux ferreux et non ferreux
Aquaterre Saint-Fabien	Matière compostable: produits agro-alimentaires etc.
Cacouna Métal inc. Cacouna	Métaux ferreux et non ferreux
Campor inc. Rivière-du-Loup	Résidus domestiques dangereux, huiles usées, filtres à l'huile, antigel, solvants, batteries, peinture
Centre environnemental du Témiscouata Notre-Dame-du-Lac	Matière compostable (boues)
CFER de la Mitis Mont-Joli	Papier, carton, verre, plastique, métaux
Construction B.M.L. Rivière-du-Loup	Béton bitumineux et béton non armé(concassage et réutilisation)
Dionne pièces usagées inc. Amqui	Métaux ferreux et non ferreux, carcasses d'automobiles
F.F. Soucy inc. Rivière-du-Loup	Écorces, sciures, planures
J.M. Bastille inc. Rivière-du-Loup	Métaux ferreux et non ferreux, pressage de carcasses de voitures
Les Tourbières Premier Itée Rivière-du-Loup	Matière compostable: fumier, résidus de jardin, résidus de bois
Métal du Golfe (2543 7195 Québec inc.) Saint-Anaclet-de-Lessard	Métaux ferreux et non ferreux, carcasses d'automobiles, verre
Pièces d'auto Robert Huet Baie-des-Sablés	Métaux ferreux et non ferreux, carcasses d'automobiles

RÉCUPÉRATEURS

MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

Récupération de l'Est enr. Amqui	Papier fin, journaux, carton
Récupération de la Péninsule inc. Rimouski	Papier, carton, verre, métaux ferreux et non ferreux, plastique
Récupération des Basques inc. (CFER) Trois-Pistoles	Papier fin, journaux, carton, verre, métaux ferreux et non ferreux
Récupération Grand-Portage inc. Rivière-du-Loup	Papier, carton, plastique, pellicules plastique, métaux ferreux
Récupération Transcontinental inc. Pohénégamook	Papier, carton, verre, plastique, textiles, métaux
Récupération Matane enr. (filiale de Matane sanitaire inc.) Matane	Papier, carton, journaux, verre, métal, plastique
Sphère Phoenix inc. Dégels	Verre
Recyclage Chaleur inc. Bonaventure	Carcasses d'automobiles
Restigouche Récupération inc. Pointe-à-la-Croix	Carton, papier

